



Saison 2021/2022

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL 75

PARIS ENSEMBLE

Jeudi 3 NOVEMBRE 2021

Bienvenue

à toutes les équipes
Parisiennes

150 CLUBS

20 630

Licenciés
& Licenciées



Journal Numérique n°7

ÉVÉNEMENTS

RESERVEZ VOTRE SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021,
tous les clubs sont invités à l'**Assemblée Générale** qui se
tiendra à 9h au Stade Charlety Paris 13^e

Le vendredi 5 novembre 2021 à 18h30,
Réunion d'Informations adressée aux
Secrétaires de Clubs au siège du District 75.

Interdistrict du 3 novembre



Sommaire

- Actualités
- Informations
- Formations
- Procès-Verbal
- Annexes

Contacts

Nous sommes à votre entière disposition du LUNDI au VENDREDI
de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Adresse :

DISTRICT 75 DE FOOTBALL
6, AVENUE JOSEPH
BEDIER
75013 PARIS

Téléphone : 01-88-61-98-40.

Mail :

SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SITE INTERNET :

<https://district75foot.fff.fr>



RETOUR SUR LE MATCH DE COUPE DE FRANCE SENIORS



La Salésienne de Paris, dernier Club de District d'Ile de France encore en lice en Coupe de France, s'est fait éliminer par l'Espérance Aunaysienne (R1) au terme d'un match à rebondissements.

Les supporters de **la Salésienne** de Paris, venus en nombre, auront longtemps cru à l'exploit. Après une première mi-temps ratée, la Salésienne rentre au vestiaire menée 2-0 et ratant même un penalty en toute fin de la première mi-temps. En seconde période, les joueurs parisiens reviennent sur le terrain avec d'autres intentions et parviennent à égaliser à 2-2 avec caractère. Mais, après un arrêt de jeu de plus de 10 minutes à cause d'un violent choc tête contre tête, l'Espérance Aunaysienne parvient à reprendre l'avantage en fin de match. Avant de sceller complètement le sort du match en marquant le but du 4-2 en contre-attaque sur la dernière action du match. Félicitations à la Salésienne de Paris pour son magnifique parcours ! Nous attendons maintenant l'entrée en lice, du dernier club du District Parisien de Football, le Paris FC, pensionnaire de Ligue 2.



Equipe séniors de la Salésienne au stade Paul FABER



DETECTIONS ET INTERDISTRICTS

Cette semaine s'est déroulée les premières détections (U13INF, U15, U16), encadrées par le CTDDAP du DISTRICT, Anthony FOURNIER ainsi que les membres de la commission Technique : Jacky BONNAMY, Abou KARAMOKO et SESE Anky.

Sous l'œil des commissaires chargés du recrutement de l'équipe du district, les joueurs ont été évalués sur différents aspects footballistiques : jeux techniques et matchs de 30min.

Les 16 joueurs U16 sélectionnés ont pu participer à une journée interdistrict au cours de laquelle ils ont pu se démarquer en obtenant 1 victoire et 2 matchs nuls terminant pour la première participation du District à la première place de leur groupe.

Trois équipes étaient présentes : le District 95, le District 78 et le District 93.



Le Président M. Philippe SURMON, le Vice Président M. Nuno Felipe MIGUEL, M. Anthony FOURNIER, M. Jacky BONNAMY, M. Gerard AYRAL et l'équipe du DISTRICT 75 U16.

PROCHAINEMENT

Détection : - U15F : le Jeudi 4 Novembre 2021

Interdistrict : - U15 : le Jeudi 11 Novembre 2021
- U15F : le samedi 27 Novembre 2021



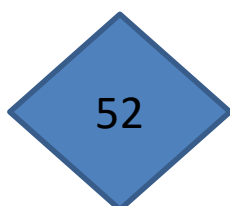
Retour sur les Formations

Cette semaine s'est déroulée la première session de formation CFF1 U9-U11 et CFF2 U13 avec le CTDDAP du District Anthony FOURNIER et les formateurs Gérard AYRAL, Abou KARAMOKO, Jean BLEHOUI, Eddy CHAUVIN et Daishain RAVINESAN.

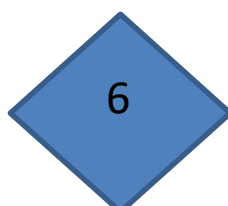
CFF1 module U9 :
25 et 26 octobre 2021
CFF1 module U11 :
28 et 29 octobre 2021
CFF2 module U13 :
2 et 3 novembre 2021



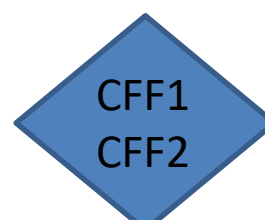
Les 52 personnes formées ont alterné entre les cours théoriques au siège du District et les cours pratiques qui se sont déroulés au Stade Carpentier.



Participants



Formateurs



Sessions



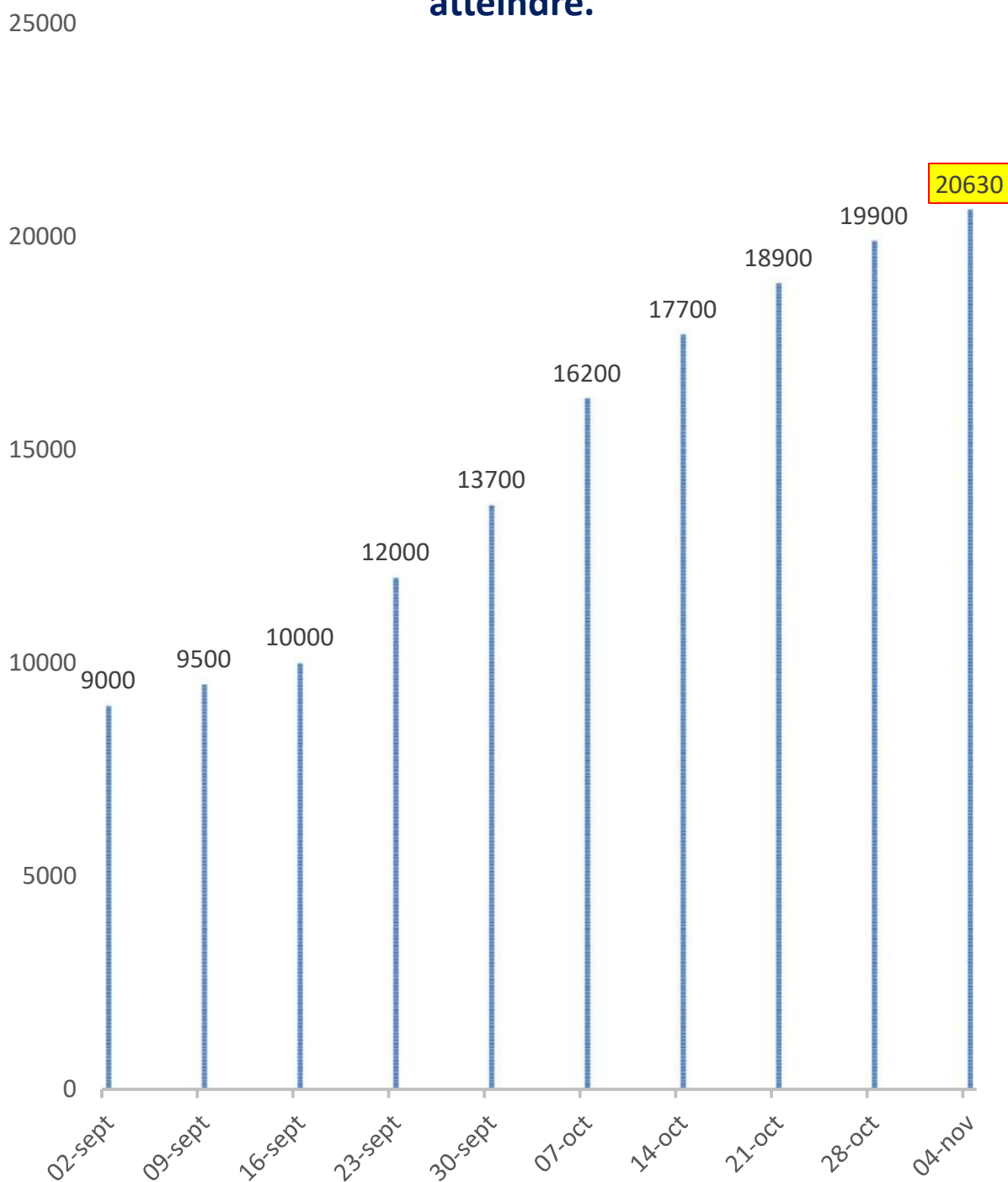
DISTRICT PARISIEN de football

PARIS ENSEMBLE

saison 2021/2022

Le nombre de licenciés et licenciées

C'est un grand jour ! Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des **20000** licenciés et licenciées inscrits. Pour la première année de création, c'était un objectif à atteindre.



INFORMATIONS



#RETOUR AU FOOT

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE à partir de 12 ans et 2 mois



LE PASS SANITAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Il faut présenter soit :

- un certificat de vaccination avec schéma vaccinal complet (dernière injection + sept jours ou + quatre semaines si vaccin Janssen) ;
- un test RT-PCR ou antigénique ou un autotest négatif de moins de 72h ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 (test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins onze jours et de moins de six mois) ;
- un certificat de contre-indication à la vaccination.

Le contrôle du Pass sanitaire s'effectue en scannant le QR code présent sur les documents numériques ou papier, avec l'application « TousAntiCovid Verif ».

Télécharger l'application



POURQUOI LE PASS SANITAIRE ?

Le Pass sanitaire a été mis en place par le gouvernement et s'applique sur le territoire national depuis le 9 juin 2021. Il permet de vérifier le statut vaccinal, le résultat d'un test négatif ou le certificat de rétablissement d'une personne, lui permettant l'accès à un lieu ou événement. Il est exigé depuis juillet dans les établissements et les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire (décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire).

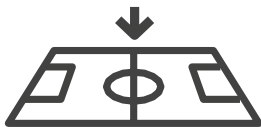


QUI EST HABILITÉ À CONTRÔLER ?

Les clubs doivent désigner un référent Covid chargé de coordonner le dispositif.

Ils doivent également tenir un registre des personnes habilitées à réaliser les contrôles et l'afficher à proximité des lieux de contrôle.

Les contrôles (date, heure, contrôleur, nombre de personnes) doivent faire l'objet d'un recensement.



DANS QUELLES CONDITIONS LE CONTRÔLE EST-IL IMPOSÉ ?

Dès à présent aux personnes majeures, puis à partir du 1^{er} octobre à celles âgées de 12 à 17 ans.

À tou(te)s les pratiquant(e)s dès l'entrée dans un stade ou un gymnase (« Pas de Pass, pas de jeu »), aux encadrants (éducateurs, dirigeants, salariés) à partir du 30 août dès l'entrée dans un stade ou un gymnase, au public (spectateurs, parents) dans des enceintes sportives disposant d'un arrêté d'ouverture au public (AOP) - à la condition que le stade soit clôturé avec un ou plusieurs accès réservés exclusivement à l'accès des spectateurs - et pour l'accès aux buvettes dans le cadre du règlement applicable aux hôtels, cafés, restaurants (HCR).

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant présenté un Pass sanitaire valide (sauf décision contraire des autorités locales).



SANS CONTRÔLE, QUELS RISQUES ENCOURUS ?

En cas de défaut de contrôle, la responsabilité du club peut être engagée, la loi prévoyant un régime progressif :

- au premier manquement constaté, l'autorité administrative mettra en demeure le gestionnaire de la structure de se conformer aux obligations dans un délai maximum de 24 heures ;
- au deuxième manquement constaté, le lieu pourra être fermé durant sept jours maximum, dans l'attente de la mise en conformité ;
- en cas de manquement à plus de trois reprises sur 45 jours, le gestionnaire s'expose à des peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.



AGENDA

Réunion d'informations

Le vendredi 5 novembre 2021 à 18h30 au Siège du District 75

Une soirée d'informations à l'adresse de tous les responsables administratifs (secrétaires-généraux, secrétaires, responsables administratifs) sur la pratique administrative et sportive au quotidien de nos associations.

Sujets abordés :

- Le passe sanitaire
- La Feuille de Match Informatisée
- La correspondance avec le district
- Les échanges entre Clubs
- L'arbitrage (demande d'arbitre – paiement des arbitres)
- La gestion des terrains avec la DJS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le samedi 27 novembre 2021 à 9h00 se déroulera l'Assemblée Générale avec tous les Présidents des Clubs Parisiens.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, deux personnes maximum par club seront autorisées. Le Pass sanitaire sera obligatoire pour toutes les personnes présentes.





INFORMATIONS



ATTENTION !!

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match, un sujet par mail et utiliser l'adresse officielle du club.



Attention, si vous n'utilisez pas la FMI (feuille de match informatisée) ou que votre tablette ne fonctionne pas, prévoyez une feuille papier à remplir par les 2 équipes et l'arbitre.

Les feuilles de match sont à transmettre au secrétariat au plus vite par courrier, e-mail ou directement au siège du district 75, avant mardi 12h .



ADRESSE :

DISTRICT 75 DE FOOTBALL
6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

TÉLÉPHONE : 01-88-61-98-40.

MAIL : SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SITE : <https://district75foot.fff.fr>

LUNDI au VENDREDI de 10h à 13h et de 14h à 18h.



PREPARATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE



Le responsable Footclubs de votre club doit vous attribuer des droits « Gestion FMI »

Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 1	Seniors D3 (75)
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 2	Seniors D4 (75)
<input checked="" type="checkbox"/> Libre / Senior	Racing Club 18 5	Cdm D1 (75)

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur <https://fmi.fff.fr>

- 1^{er} Se connecter avec ses identifiants Footclubs
- 2^{ème} «Récupérer vos rencontres » en haut *pour lesquelles vous avez le droit Footclubs*
- 3^{ème} «Charger les données » à droite de la ligne de votre match
- 4^{ème} Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
- 5^{ème} Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
- 6 «Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le matin du match, seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » la veille du match au plus tard.

*Lorsque la Feuille de Match Informatisée ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.***

Retrouvez les informations sur la présentation des licences avant match en [cliquant ici](#)

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au 1er Juillet et au 1er Janvier sur <https://fmi.fff.fr/assistance/>

Purge des sanctions

Rappel concernant la purge de sanction (Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021):

Discipline

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, ***une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.*** Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »



Fréquences des Commissions

Toutes les semaines

Commission Futsal

les lundis à 18h

Commission d'Organisation des Compétitions

les mardis à 16h

Commission de Discipline

les mardis à 18h

Commission Statuts et Règlements

les jeudis à 18h

Commission Départementale de l'Arbitrage

Toutes les 2 semaines

Commission Féminine

Commission Foot d'Animation

Commission Technique

Sur convocation

Commission Statut Arbitrage

CDPME et Suivi des Désignations des Délégués

Commission Développement et Sponsoring

Commission Départementale d'Appel

Commission Statut des Educateurs

Commission Formation des Bénévoles

Commission Médicale

Commission Terrains et Equipements Sportifs

Commission Foot Diversifié

Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

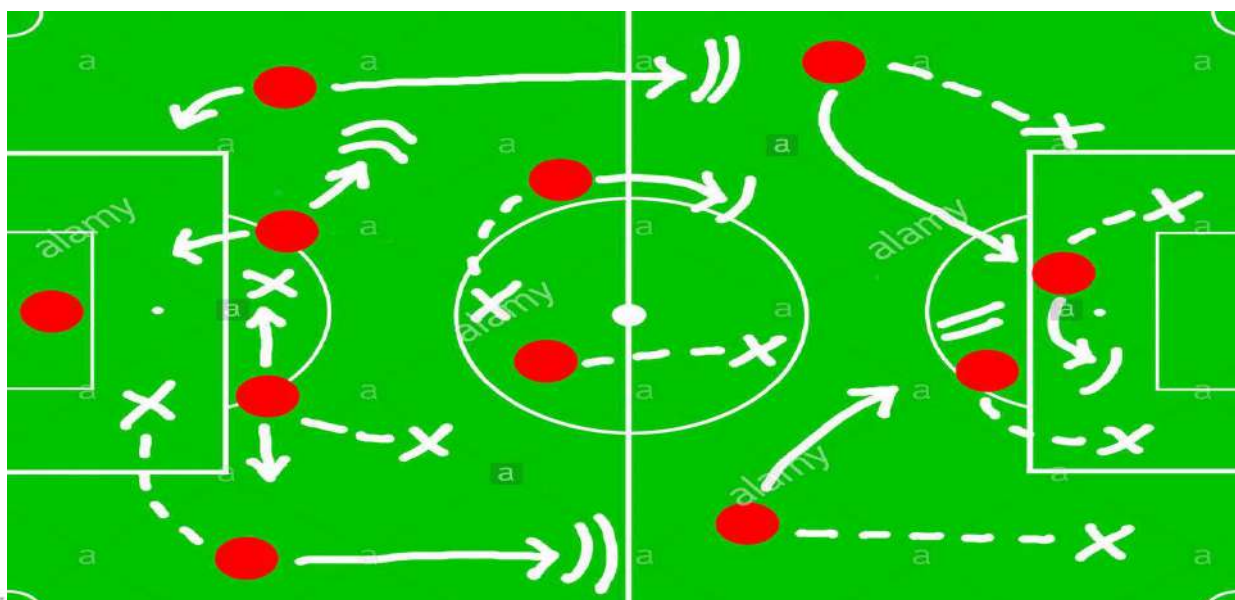
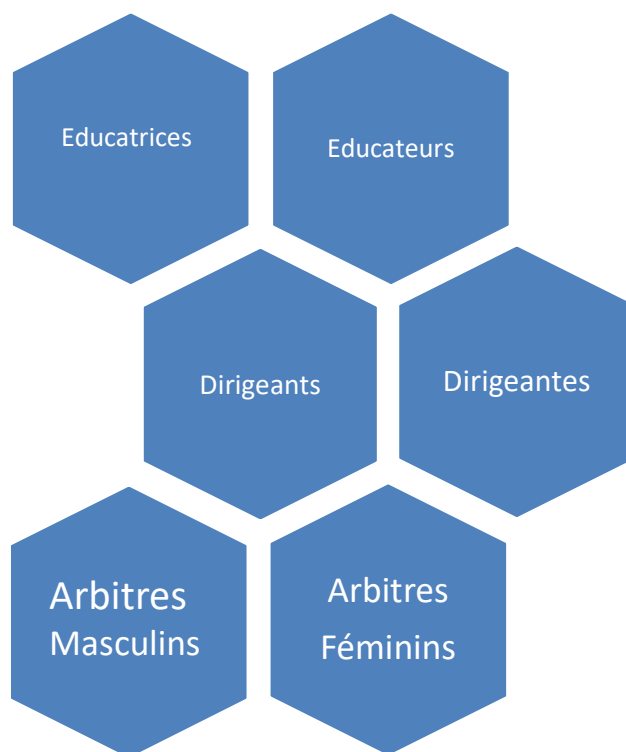
Commission de Surveillance des Opérations Electorales



Si vous souhaitez intégrer une commission,
merci d'envoyer votre candidature à secretariat@district75foot.fff.fr



FORMATIONS





FORMATIONS EDUCATEURS ET EDUCATRICES



Le département technique, organise des modules CFF1 et CFF2

Vous retrouverez les modalités d'inscription des formations saison 2021/2022 sur le site de l'IR2F :

<https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter

le correspondant IR2F : Tél : 01 85 90 03 79

Email : formations@paris-idf.fff.fr

FORMATIONS DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES



Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/formations/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité

« Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter

Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRAGE



Se connecter à l'adresse <https://district75foot.fff.fr/simple/formations-initiales-darbitres/>

Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité « Consulter la liste des sessions », en bas de page

Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Session 1 : 6, 7, 13 et 14 novembre 2021.
Session 2 : 8, 9, 15 et 16 janvier 2022.
Session 3 : 12, 13, 19 et 20 mars 2022.



PROCÈS-VERBAUX



1

Organisation
des
Compétitions



Procès verbaux





Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion téléphonique et par courriel du 02/11/2021

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Jean François CHERUBIN - Anthony PINTO – Arthur FLEURY

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

CHAMPIONNATS & COUPES JEUNES

U16

Championnat U16

Match n° 23927195 OL Montmartre / La Camillienne U16 D3 du 17/10/21

Courriel de La Camillienne nous informant que le match n'a pas eu lieu à cause du refus du club recevant d'effectuer le contrôle du pass sanitaire.

Rappel décision du 26 octobre 2021

« La commission décide de mettre le dossier en délibéré dans l'attente de la feuille de match et du rapport du club OL MONTMARTRE. »

La commission fixe au 08 novembre 2021 (date butoir) afin que le club de l'OL MONTMARTRE satisfasse à la demande. Dépassé ce délai, une décision sera prise à la prochaine réunion sur la base des éléments en sa possession.

U18

Championnat U18

U18 D3. C Suite à l'engagement de l'équipe 2 de l'AF Paris 18.

J1 du 03/10/21 match n° 23965442 Racing Club 18 / AF Paris 18 2

La commission fixe la rencontre au 14/11/21.

J2 du 17/10/21 match n°23965448 Pitray Olier 4 / AF Paris 18 2

La commission fixe la rencontre au 28/11/21.

TOUTES CATEGORIES – REGLES SANITAIRES

IL EST RAPPELE L'OBLIGATION DU CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE avant chaque rencontre pour les licenciés âgés de plus de 12 ans et deux mois.

En application de la note officielle du Directeur Général de la Santé, désormais seuls les tests réalisés dans un but de dépistage, après prescription médicale, sont pris en charge par l'Assurance maladie. Les tests réalisés en vue d'obtenir un pass sanitaire deviennent donc payants. Concernant notre activité de football, il est important de retenir que désormais, seul le résultat d'un examen de dépistage RT-PCR ou d'un test antigénique constituera une preuve utilisable pour l'obtention d'un pass sanitaire, dans la limite d'une durée de validité de 72 heures. En revanche, les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé ne sont plus reconnus comme preuve pour le pass sanitaire.

Rappel de la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 20/08/2021 :

➤ **Principe fondamental**

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.

➤ **Vérification**

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide. Lorsqu'un délégué officiel est nommé sur le match, il supervise cette vérification. L'arbitre quant à lui, qu'il soit officiel ou bénévole, prend connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi.

➤ **Non présentation d'un pass sanitaire valide**

Lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas un pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre et le club du licencié concerné doit donc le retirer de la feuille de match. Si malgré le retrait de la feuille de match d'un ou plusieurs joueurs sans pass sanitaire valide, le club dispose toujours d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie (8 en foot à 11), dans ce cas la rencontre peut se tenir normalement.

En revanche, d'autres situations peuvent survenir, qui conduiront à la perte de la rencontre.

Situation 1 – insuffisance du nombre de joueurs présentant un pass sanitaire valide

Le club retire de la feuille de match un ou plusieurs joueurs car ils ne présentent pas de pass sanitaire valide et ne dispose plus d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie : dans ce cas, la rencontre ne peut pas se tenir et le club en question perd le match par forfait (voire les deux clubs si jamais ils se trouvent tous les deux en insuffisance de joueurs pour débiter la partie).

Il est toutefois précisé que la perte par forfait de la rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général, et ce jusqu'à la date du 15 novembre 2021.

Situation 2 – refus de jouer contre une équipe avec au moins un joueur sans pass

Un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide mais malgré cela le club décide de ne pas les retirer de la feuille de match et l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdit pas à ce ou ces joueurs de prendre part à la rencontre : **le club adverse, pour des raisons évidentes de protection de la santé de ses licenciés, peut alors exceptionnellement refuser de jouer le match.** Il devra indiquer explicitement sur la feuille de match le motif de son refus de jouer. Dans cette situation, la rencontre n'a pas lieu et le club du ou des joueurs ne présentant pas un pass sanitaire valide perd la rencontre par pénalité.

Situation 3 – déroulement de la rencontre avec un ou plusieurs joueurs sans pass

Comme dans la situation précédente, le club décide de ne pas retirer de la feuille de match un ou plusieurs de ses joueurs alors qu'ils ne présentent pas un pass sanitaire valide et l'arbitre n'interdit pas à ce ou ces joueurs de prendre part à la rencontre, mais cette fois le club adverse ne refuse pas de jouer et la rencontre a donc lieu : dans la mesure où les deux clubs et l'arbitre ont accepté le déroulement du match dans de telles conditions, alors le résultat de la rencontre ne pourra plus être remis en cause.

A ce sujet, il est décidé que dans les situations exposées ci-avant, dans la mesure où il est question de la protection de la santé des licenciés et non des conditions habituelles de qualification et de participation des joueurs, les procédures des réserves, de la réclamation et de l'évocation ne sont pas admises, étant entendu, comme expliqué dans la situation 2 ci-avant, qu'il est reconnu le droit de refuser de jouer lorsqu'au moins un joueur adverse ne présente pas de pass sanitaire valide.

Toutefois, dans le cas particulier où au moins un joueur aurait participé à une rencontre en présentant un pass sanitaire frauduleux, l'évocation sera exceptionnellement possible, dans les conditions définies aux articles 187.2 et 207 des Règlements Généraux. En tout état de cause, compte-tenu de la gravité d'une telle infraction, **le club fautif devra se voir infliger une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition concernée, sans préjudice des sanctions individuelles à infliger au(x) licencié(s) en cause.**

De manière générale, dans toutes les situations exposées ci-avant, outre la perte de la rencontre par forfait ou par pénalité prononcée en matière réglementaire, l'instance organisatrice de la compétition, via sa commission compétente, pourra également prononcer dans le cadre d'une procédure disciplinaire toute autre sanction qui lui paraîtrait justifiée à l'encontre des clubs et/ou licenciés en cause, ainsi qu'à l'encontre de l'arbitre (officiel ou bénévole) n'interdisant pas le déroulement de la rencontre malgré le fait qu'un ou plusieurs joueurs ne présentent pas un pass sanitaire valide.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES : Il est demandé au club visiteur un rapport
 SENIORS FEMINIENS D1 : Match n° 23460235 CAMILLIENNE S.12^{ème} / PARIS XVII POUCHET du 23/10/21.
 U14 D4.B : Match n° 23930440 PITRAY OLIER PARIS 2 / RACING CLUB 18 du 16/10/21.
 U16 D3.B : Match n° 23927195 OL MONTMARTRE / CAMILLIENNE du 17/10/21. (voir décision ci-dessus)
 U16 D3.D : Match n° 23927374 ESC XVème / PUC 3 du 17/10/21.
 ANCIENS D1 : Match n° 23433899 PARIS 15 O. / RACING CLUB 18 du 17/10/21.

DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES : au 08/11/21 Match perdu à l'équipe recevant.

CDM D1 : Match n° 23485877 PARIS 15 AC / SOLITAIRES FC du 26/09/2021
 U14 D2.A : Match n° 23404472 PARISIENNE ES (2) / SOLITAIRES FC (2) du 09/10/2021
 U16 D2.B : Match n° 23434383 PARISIENNE ES / AS PARIS du 26/09/2021

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/2021)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/2021)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/2021)

U14 D3

ESC XVeme (PV du 05/10/2021)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/2021)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/2021)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/2021)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/2021)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/2021)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

Tour de cadrage le 28/11/21 – tirage le 09/11/21

COUPE 75 U18

1/16 de finale le 09/01/22 – tirage le 09/11/21

1/8 de finale le 20/02/22

COUPE 75 U16

1/16 de finale le 24/10/21 – tirage le 09/11/21

1/8 de finale le 28/11/21

COUPE 75 U14

1/16 de finale le 27/11/21 – tirage le 09/11/21

COUPE 75 Anciens *MODIFICATION DU PLANNING*

Tour de cadrage le 09/01/22 – tirage le 09/11/21

1/8 de finale 30/01/22

Annexes



Horaires des
matches



Calendrier



Annexes



PLU

HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES



RENCONTRES DU DIMANCHE

SENIORS DAM	15H00
U18	13H00
U16	13H00
CDM	09H00
ANCIENS et + 45Ans	09H00
U11 et U13 FEM.	11h00

RENCONTRES DU SAMEDI

SENIORS FEMININES	17H30
U14	16H00
U13	15H00
U12	14H00
U11	11H00
U10	10H00
U9	9H00
U6	11H00
U11 et U13 FEM.	11h00

CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2020/2021

dates	FORMATION	U6/U7	U8/U9	U10	U11	U12	U13	U11 F	U13F	U15F
Jeu 2/09		RENTREE SCOLAIRE								
Samedi 4/09										
Jeu 9/09		FORMULAIRE D'ENGAGEMENT U6/U7 U8/U9 CRIT U10 CRIT U11 CRIT U12 CRIT U13 CRIT U11F CRIT U13F CRIT U15F CRIT U18F CRIT SENIOR FEM A 7								
Samedi 11/09										
Samedi 18/09										
Lundi 20/09		REUNION RESPONSABLE ECOLE DE FOOT								
Dimanche 26/09									parisienne 6 foot	
Lundi 27/09		REUNION RESPONSABLE FOOT FEMININ								
Samedi 2/10										
Lundi 4/10		REUNION RESPONSABLE FUTSAL								
		PHASE 1								
Samedi 9/10		Plateau 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1	Journée 1
Samedi 16/10		Plateau 1	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2	Journée 2
Samedi 23/10										
	Modules CFF1					TOUSSAINT	Détection U13 INF			
Samedi 30/10	Modules CFF2	VACANCES SCOLAIRE DU 22/10 AU 7/10								
Mercredi 3/11		interdistrict U16								
Samedi 6/11		interdistrict U15								
Samedi 13/11		Plateau 2	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3	Journée 3
Samedi 20/11		Plateau 2	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4	Journée 4
Samedi 27/11			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 1ER TOUR			interdistrict U15F			
Samedi 4/12		Plateau 3	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5	Journée 5
Samedi 11/12		Plateau 3	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6	Journée 6
Samedi 18/12										
Samedi 25/12		NOËL								
Samedi 1/01		VACANCES SCOLAIRE D'liste U13 INF								
Samedi 8/01		Plateau 4								
Samedi 15/01			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 2E TOUR			FESTIFOOT U13 2E TOUR			
Samedi 22/01		Festifoot	Festifoot	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7	journée 7
Jeu 27/01		FORMULAIRE AJUSTEMENT ENGAGEMENT/BRASSAGE PHASE 2								
Samedi 29/01		PHASE 2/ BRASSAGE								
Samedi 5/02		Plateau 5	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2	Journée 1 phase 2
Samedi 12/02			challenge/coupe	FESTIFOOT U13 3E TOUR			FESTIFOOT U13 3E TOUR			
Samedi 19/02		Plateau 4	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2	Journée 2 phase 2
Samedi 26/02		HIVER								
Samedi 5/03		VACANCES SCOLAIRE DU 18/02 AU 7/03								
Samedi 12/03		Plateau 6	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2	Journée 3 phase 2
Samedi 19/03		Plateau 5	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2	Journée 4 phase 2
Samedi 26/03		Plateau 7	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2	journée 5 phase 2
Samedi 2/04		Plateau 6	challenge/coupe	FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE			FESTIFOOT U13 FINALE DEPARTEMENTALE			
Samedi 9/04		Plateau 8	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2	Journée 6 phase 2
Samedi 16/04		WEEK END DE PÂQUES								
Lundi 18/04										
Samedi 23/04										
mercredi 27/04									interdistrict U14F	
Samedi 30/04						PRINTEMPS	Interdistrict U14			
Samedi 7/05		VACANCES SCOLAIRE DU 22/04 AU 9/05								
Samedi 14/05						FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE			FESTIFOOT U13 FINALE REGIONALE	
Samedi 21/05		Festifoot à 5	Festifoot à 8	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2	Journée 7 phase 2
Jeu 26/05		ASCENSION								
Samedi 28/05										
Samedi 04/06										
Lundi 6/06		PENTECÔTE								
Samedi 11/06					finale u11 reg	INTERCLUB		finale U11 reg		
Samedi 18/06		JOURNEE NATIONAL DEBUTANT (confirmation FFF)								
Samedi 25/06						CEREMONIE CLOTURE DE SAISON			fillofoot reg	

